Retour sur le CSA de l'ENSBA du 1er octobre

Les représentants CGT au CSA ont lu une déclaration liminaire demandant un discours clair et un calendrier réaliste sur les travaux du Palais des études rappelant qu'à ce jour il n'y avait ni budget ni espaces supplémentaires à Saint-Ouen pour le déménagement des services.

Le directeur, en caricaturant ses propos, accuse la CGT de ne pas défendre l'école et de tenir une communication « à coups de motions et de tracts » visant à nuire à la direction de l'école qui elle défend les travaux qui sont nécessaires.

Les représentants CGT ont décidé de quitter la séance.

Sur les points à l'ordre du jour, voici ce que portent les représentants CGT

1. **En cas de cyber-attaque**, les agents dont les fonctions le permettent doivent privilégier le télétravail afin d'exercer leurs fonctions dans de meilleures conditions.
   Si une double authentification est requise pour assurer la sécurité informatique, elle ne peut pas se faire via le téléphone personnel des agents, conformément aux préconisations de la CNIL.

2. **Sur l'organisation des diplômes**, les représentants des personnels s'inquiètent :
   - de la pression qui va peser sur l'équipe de logistique et les équipes des bases techniques,
   - de la rotation des travaux d'étudiants dans les ateliers et des conditions de travail des étudiants dans les ateliers qui seront occupés par la présentation des diplômes
   - du bon déroulement des diplômes en cas d'épisodes caniculaires dans des espaces inadaptés et non climatisés
   - de la liberté pour les étudiants d'investir d'autres lieux que les ateliers pour présenter leurs travaux (chapelle, bibliothèque etc…)

3. **Sur l'intégration à l'université PSL** : En l'absence de documentation, notamment l'actuelle convention de membre partenaire, les représentants des personnels CGT s'appuient sur le décret portant création de l'université PSL et indiquent qu'ils sont favorables à l'intégration de PSL en tant qu'établissement composante pour :
   - bénéficier d'une stratégie globale sur la formation, la recherche et l'innovation (financement de programmes de recherche par exemple)

- intégrer le programme pluriannuel défendant les intérêts collectifs des établissements-composantes auprès des tutelles en matière de budget et de recrutements
- bénéficier de l'expertise de PSL en matière de maitrise d'ouvrage et de levées de fonds pour des projets d'établissements (pour les travaux par exemple)

Les représentants des personnels indiquent que la sortie de PSL aurait pour conséquences entres autres : la fin de l'accès aux ressources électroniques (comme Cairn par exemple) que l'école ne peut pas financer seule et la fin des doctorats qui sont actuellement délivrés par PSL, ce qui est incohérent pour une école qui entend développer la recherche.

4. **Sur le dispositif d'astreintes relatives à la protection des biens culturels** :
   - Les représentants CGT s'étonnent que ne leur soit pas présenté au préalable un « Plan de sauvegarde des biens culturels » à jour. Ce document opérationnel en situation d'urgence établit les mesures de prévention, les mesures opérationnelles en cas de sinistre et les mesures de retour à la normale. Ce document est obligatoire depuis la Directive nationale d'orientation de 2016-2017.
   - Les représentants CGT rappellent que puisque le site de Saint-Germain des Pré héberge deux écoles, le RUS (responsable unique de sûreté/ sécurité) est le Directeur de l'ENSBA. C'est donc lui qui est d'astreinte et contacté en cas d'intrusion ou de sinistre. En cas de sinistre, c'est le ou la responsable de la conservation qui aura la charge de mettre en œuvre les mesures du plan de sauvegarde en mobilisant toutes les forces disponibles au sein de l'établissement.

5. **Sur l'état des effectifs et recrutements en cours :**
   Les représentants CGT regrettent l'absence de documents sur la GAEC (gestion administrative des emplois et compétences) et alertent sur l'application du schéma d'emploi qui conduira à la suppression des postes vacants. Il est donc impératif de consommer intégralement le plafond d'emplois avant le mois de décembre 2026 afin de ne pas perdre de postes.